Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Crédits d'étude pour la première étape des axes forts et pour une centrale de gestion du trafic

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil deux crédits pour financer des études visant à améliorer les déplacements dans l'agglomération Lausanne-Morges : l'un pour le réseau d'axes forts de transports publics urbains et l'autre en vue de la création d'une centrale de gestion du trafic.

D'un montant total de 31'501'000 francs, la demande de crédit pour les axes forts se décompose en un crédit d'étude de 7'679'000 francs et un prêt conditionnellement remboursable de 23'822'000 francs aux Transports publics de la région lausannoise (tl), à qui le Canton délègue la direction de projet. Ce crédit permettra de conduire les études jusqu'à l'adoption du crédit d'ouvrage de la première étape de réalisation. Pour cette première étape, les crédits demandés comprennent le financement des études d'avant-projet, de projet, les enquêtes et procédures fédérales d'approbation des plans ainsi que les soumissions.

Pour pouvoir prétendre à un financement fédéral par le biais du fond d'infrastructure, l'avant-projet doit être achevé à la fin 2009 et les travaux doivent commencer avant la fin 2014. La décision des Chambres fédérales sur le financement de la première étape des axes forts doit intervenir en 2010. Ces crédits d'étude comprennent également l'avant-projet de quelques éléments qui seront réalisés en deuxième étape, à partir de 2015, mais qui conditionnent la première. Dans ce cadre sera notamment traitée, d'ici fin 2009, la question du choix du tracé de la ligne de tram entre le centre et le Nord de Lausanne.

Cette demande fait suite à l'option prise de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics dans l'agglomération Lausanne-Morges. En complémentarité avec le RER, ce réseau est destiné à desservir les parties les plus

denses de l'agglomération ; il favorisera une importante évolution urbaine, renforçant ainsi globalement l'attractivité économique et la qualité de vie dans l'agglomération.

Pour la première étape, le Gouvernement a retenu en mai dernier une enveloppe d'investisse-ments en infrastructures limitée à 360 millions de francs, permettant la construction du tram Renens-Flon et de plusieurs tronçons de trolley/bus en site propre. Ce réseau sera complété en 2e étape par de nouveaux tronçons de trolleys/bus et des prolongements de la ligne de tram vers le Nord de Lausanne (Blécherette/Rionzi) et l'Ouest de Renens (Bussigny/Croix du Péage).

Un deuxième crédit, d'un montant de 1'030'000 francs, est demandé au Grand Conseil pour financer les études en vue de créer une centrale régionale destinée à gérer les problèmes de trafic de l'agglomération. Cette centrale aura pour mission de connaître l'état des trafics, d'informer les utilisateurs et d'agir sur l'exploitation des réseaux routiers, optimisant ainsi leur utilisation pour l'ensemble des usagers de la route, individuels ou publics, dans l'agglomération et sur la ceinture autoroutière.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2008

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 Pour axes forts : Federico Molina, chef du projet au Sce de la mobilité, 021 316 70 47 Pour centr. gestion du trafic : Pierre-Yves Gruaz, chef du Sce des routes, 021 316 71 30 / 079 212 92 72